

22-B-0183

Séance du vendredi 8 avril 2022

DELIBERATION DU BUREAU

ADHESION AU CLUB INNOVATIONS ET CULTURE - CLIC FRANCE

I. Rappel du contexte

Compétente depuis 2000 dans le domaine culturel, la Métropole Européenne de Lille fait de la culture un atout majeur du développement et de la cohésion de son territoire.

La stratégie culturelle métropolitaine vise à développer toute action concourant au rayonnement national, européen et international de la Métropole par sa capacité d'innovation, sa richesse culturelle et son vivre ensemble.

II. Objet de la délibération

Dans un contexte global de digitalisation des services publics, et notamment en faveur des pratiques culturelles la Métropole européenne de Lille souhaite investir dans la numérisation du patrimoine culturel.

Cette action permettra d'accompagner les musées et lieux d'exposition, fédérés autour de son Pass-Musées, vers une mutualisation des savoir-faire et une montée en compétences.

La Métropole européenne de Lille souhaite également favoriser la coopération entre les acteurs culturels, par une communication globale et coordonnée de l'offre muséale et des expositions temporaires du territoire métropolitain.

La SARL - Sinapses Conseils - coordinatrice et animatrice du Club Innovations & Culture - CLIC France - réunit depuis 2008, des entreprises et plus de 500 musées, lieux de patrimoine, lieux de culture scientifique français et internationaux, sensibilisés aux problématiques des nouvelles technologies numériques et de leurs usages.

Ce Club Innovations & Culture "CLIC France" accompagne les professionnels de la culture et concourt aux réflexions de la Métropole Européenne de Lille :

- Par la veille qu'elle réalise des innovations technologiques et bonnes pratiques en la matière en France et dans le monde ;
- Le partage des retours d'expériences et des réflexions des acteurs et experts, lors d'ateliers ou de rencontres professionnelles ;
- La mutualisation d'outils ou de services communs entre les lieux culturels ;

- La conduite de réflexion quant au devenir du numérique culturel
- Le déploiement de services innovants capables d'enrichir l'expérience des visiteurs réels ou virtuels des lieux culturels français.

A l'occasion de la séance du 18 mars 2022, le Bureau de la Métropole avait décidé d'adhérer au Club Innovation & Culture pour un montant de 655 € HT. Le montant de la cotisation étant de 675 € HT, il convient de délibérer à nouveau pour acter de ce montant de cotisation.

Il est donc proposé d'adhérer au Club Innovation & Culture - CLIC France" sur la durée restant du mandat 2020 - 2026 pour un montant annuel de cotisation de 675 € HT.

Par conséquent, le Bureau de la Métropole décide :

- 1) De rapporter la délibération n° 22-B-0146 du 18 mars 2022 portant adhésion au Club Innovation & Culture pour 655 € HT ;
- 2) D'adhérer au Club Innovation & Culture - CLIC France, animé par la SARL - Sinapses Conseils et d'autoriser le paiement de la cotisation d'un montant de 675 € HT pour une durée de 12 mois en tant que collectivité publique, avec tacite reconduction sur la durée du mandat 2020 - 2026 ;
- 3) D'imputer les dépenses d'un montant de 675 € HT aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ